



BOURSES

publié le 10/09/2014

Les dossiers de bourses sont à remettre impérativement au secrétariat avant le **26 septembre 2014** accompagnés de

- ▶ la photocopie intégrale de l'avis d'imposition **2013** sur les revenus **2012** (noms et montants lisibles)
- ▶ attestation de paiement et quotient familial de la CAF ou MSA indiquant la composition de la famille (parents et enfants)
- ▶ RIB



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.